

DECRET N° 72-75 du 6 avril 1972

chargeant le Ministre des Postes et Télécommunications de l'intérim du Ministre des Travaux Publics.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

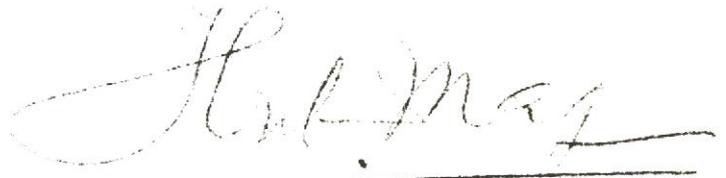
D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Pour compter du 31 mars 1972, Mr Karl AHOUANSOU, Ministre des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 avril 1972

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1  
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2 - DGAJL-Dtion Stat. 4  
CEDN 1.-